DE_004_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 25 janvier 2025

Date convocation : 20 janvier 2025	*Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-cinq, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 9	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: DETR 2025. Acquisition d'une mini-pelle.

Le Maire informe l'Assemblée délibérante des besoins de la commune pour l'entretien de ses espaces verts et en particulier des accotements de la voirie communale.

Il propose d'acquérir une mini-pelle 302.7 CR Caterpillar pour un montant de 40 000€ H.T. (48 000€ TTC).

Les usages à titre privé en direction des particuliers devront faire l'objet d'une délibération pour en préciser les modalités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le projet d'acquisition d'une mini-pelle tel que défini ci-dessus,
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat (DETR 2025) et de tous les autres cofinanceurs,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance — Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance — François ROUVEYROL

Date de transmission de l'acte: 21/02/2025
Date de reception de l'AR: 21/02/2025
048-214800195-DE_004_2025-DE
AGEDI

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 21/02/2025
Date de reception de l'AR: 21/02/2025
048-214800195-DE_004_2025-DE
A G E D I